

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 9 décembre 2008, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Guy Leclair.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M^{me} Micheline Lussier, greffière adjointe.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi, et présente un exposé des prévisions budgétaires pour l'année 2009.

2008-12-623 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009

Les prévisions budgétaires de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exercice financier 2009 sont déposées devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte, pour l'exercice financier 2009, un budget équilibré de 57 695 105 \$.

ADOPTÉ

2008-12-624 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2009-2010-2011

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2009, 2010 et 2011 est déposé devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2009, 2010 et 2011, au montant de 114 561 705 \$, se détaillant comme suit :

- 2009 : 34 674 705 \$;
- 2010 : 49 692 000 \$;
- 2011 : 30 195 000 \$.

ADOPTÉ

2008-12-625 PUBLICATION D'UN DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2009 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2009-2010-2011

VU l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield décrète qu'un document explicatif du budget 2009 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2009, 2010 et 2011 soit publié dans Le Journal Saint-François.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une personne manifeste le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette période de questions :

- Demande d'explication du taux de taxation pour les résidences.

2008-12-626 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 52, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 9 décembre 2008 spécifique à l'adoption des prévisions budgétaires 2009 et du programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011.

ADOPTÉ